

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

ADOPTION DE LA  
CHARTRE  
D'ENGAGEMENT  
POUR UNE  
METROPOLE  
NATURE.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA à partir de 20h15, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Delphine PUIER, Guillaume ROUSSEAU, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC jusqu'à 20h15, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Farida FEKAR par Nathalie BETEMPS, Gérard MESLIN par Malika DJERBOUA, Narcisse NGAKA par Christian LAGRANGE, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE : Christophe PAQUIS.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190926-D116-19-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2019  
Date de réception préfecture : 27/09/2019

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019****OBJET : ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR UNE METROPOLE NATURE.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2511-1 et suivants et L.2512-1 et suivants,**VU** la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,**CONSIDERANT** les objectifs et les actions présentés dans le cadre de la stratégie Nature, notamment en matière de protection et de valorisation des espaces de nature ainsi que de protection de la biodiversité,**CONSIDERANT** que la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur de notre époque et un gage pour l'avenir,**CONSIDERANT** que le dispositif répond aux objectifs d'adaptation aux changements climatiques,**CONSIDERANT** la charte d'engagement pour une métropole nature,**VU** le rapport du représentant légal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** la charte d'engagement pour une Métropole Nature,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 :** **APPROUVE** la charte d'engagement pour une Métropole Nature, et autorise Monsieur le Maire à la signer.**ARTICLE 2 :** **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en préfecture
- et de son affichage le **03 OCT. 2019**  
(pendant une durée continue de 2 mois)



Délibération votée par :

Voix pour : 35

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190926-D116-19-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2019  
Date de réception préfecture : 27/09/2019